

Une première carte des réseaux hospitaliers

Ca discute ferme entre hôpitaux wallons. Les 30 structures évoluent vers sept réseaux de sites complémentaires. La fédération Unessa propose une nouvelle carte du secteur.

ERIC BURGRAFF

Beaucoup de détails restent en discussion. Mais les grandes lignes sont déjà claires dans la tête de nombreux gestionnaires d'hôpitaux wallons. Comme leurs collègues de Flandre et de Bruxelles, ils doivent, pour le 1^{er} janvier 2020, collaborer entre eux pour créer des « réseaux hospitaliers locorégionaux ». C'est Maggie De Block qui, en début de législature, a mis cette proposition sur la table.

La ministre a fixé les grandes balises : obligation pour l'hôpital, qu'il soit général ou universitaire, d'adhérer à un réseau dans sa zone géographique et nécessité de répartir les différents types de soins de proximité (maternité, gériatrie, urgences...) entre les membres. Objectif : que chaque spécialité courante soit disponible dans le réseau mais pas né-

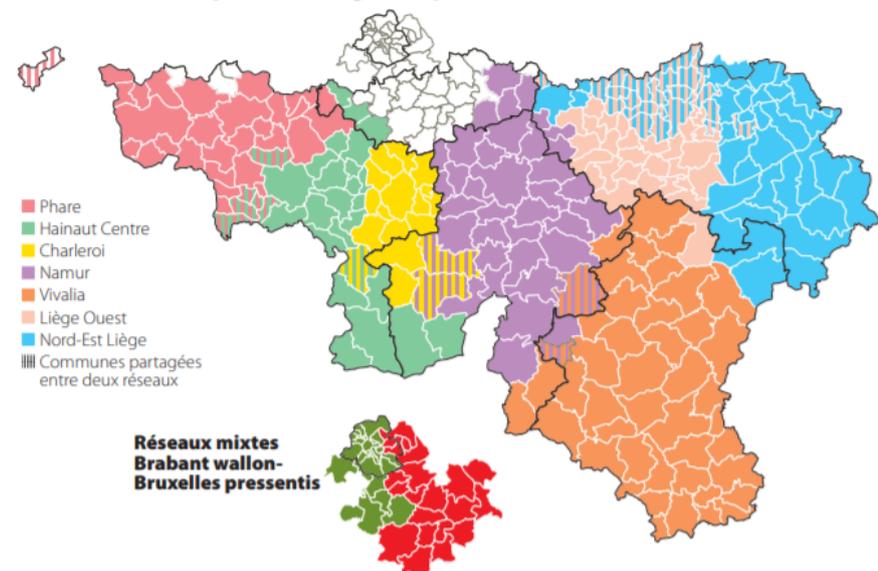
cessairement dans chaque site du réseau. Par ailleurs, des accords pourront être conclus avec des hôpitaux de référence pour des soins plus pointus.

Maggie De Block a donc fixé les grandes balises mais a laissé le terrain s'organiser, lui enjoignant de créer au maximum 25 réseaux pour le pays dont maximum 13 pour la Flandre, 4 pour Bruxelles et 8 en Wallonie. En Wallonie précisément, le terrain a parfois hésité entre une formule privilégiant des associations sur base des piliers traditionnels (les hôpitaux publics laïcs ensemble, l'associatif d'origine chrétienne de l'autre) et une formule davantage calquée sur une réflexion géographique. L'objectif de base étant d'éviter des doublons entre les services offerts dans une région donnée, la seconde a logiquement pris le pas sur la première.

Une carte inspirée de la réalité du terrain

Afin d'amener de l'eau au moulin des discussions parfois animées entre acteurs, la fédération hospitalière Unessa (une

Carte des réseaux hospitaliers locorégionaux pressentis



fédération d'hôpitaux associatifs wallons) a tenté d'objectiver les collaborations possibles entre hôpitaux. En résulte un découpage du territoire en sept (et non pas huit) réseaux hospitaliers. Une révolution ? « La carte du paysage hospitalier (NDLR : voir infographie) est une projection sur base de ce qui se

quand ils s'associent », ajoute Stéphane Mercier.

L'espoir que le patient soit gagnant

« Pour faire simple, ajoute Eduard Portella, directeur associé d'Antares Consulting, on utilise le flux actuel de patients pour construire un réseau au

bénéfice du citoyen. Ça donne une cohérence forte à ces réseaux : lorsqu'on se met d'accord pour développer des synergies, le patient est toujours gagnant. Alors que si on se laisse guider par des logiques de concurrence, le patient est perdant. Le tout part du principe qu'au sein d'un bassin, les hôpitaux vont collaborer mais il est imaginable que les réseaux seront en concurrence pour élargir leur territoire d'influence. »

Précision importante : ces réseaux sont utiles en termes de gestion de ressources communes et de possibles projets de fusion mais les patients pourront toujours continuer à s'adresser aux structures de soins de leur choix, quel que soit leur domicile. « L'objectif ministériel est à la fois médical et financier : on évite les dédoublements de matériel et d'équipes médicales au sein d'une même région tout en spécialisant des sites dans des techniques complexes pour en améliorer la qualité, dit Stéphane Mercier. Dans ce contexte, il est probable qu'à l'horizon de dix ans le paysage hospitalier sera profondément modifié. »

Confirmation

Hasard du calendrier, la nouvelle ministre wallonne de la Santé, Christie Morreale (PS), a confirmé mardi en commission le plan à sept réseaux.

« D'après mes informations, les conseils d'administration de 2 ou 3 hôpitaux devraient encore se prononcer dans les jours qui viennent », a précisé la ministre. « On s'oriente vraisemblablement vers 7 réseaux en Wallonie, dont deux impliqueront des hôpitaux universitaires et devront également être agréés par la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge des structures académiques. Un autre concernera aussi les hôpitaux de la Communauté germanophone et devra être agréé par le ministre compétent. » Selon Christie Morreale, un agrément conjoint est par ailleurs prévu pour plusieurs réseaux situés en Région de Bruxelles-Capitale. BELGA